2010 - 080 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD 11,

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 11 au 12 mai 2009 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 15 au 16 septembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1021 intitulée :

« Signalisation normale et pathologique, de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1021 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Curie
Centre Universitaire - Bât 110
91405 ORSAY

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1021 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Paris XI – Paul Brousse.

Art. 4 : Monsieur Simon SAULE est nommé directeur de l'unité de recherche U 1021 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2010.

Fait à Paris, le 23 mars 2010

Le Président de l'Université
Paris-Sud 11

Professeur Guy COUARRAZE
Président de l'Université Paris-Sud 11

Le Président
de l'Institut Curie

INSTITUT CURIE
Claude HURIET
Président

Le Président-directeur général
de l'Inserm

Le Directeur général
du C.N.R.S.